

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BELLECHASSE**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS
150, RUE PRINCIPALE
SAINT-GERVAIS (QUÉBEC) G0R 3C0**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS, MRC DE BELLECHASSE, QC, tenue le mardi 7 juillet 2020 par visioconférence et à laquelle étaient présents :

*M. Guillaume Vermette
Mme Myriam Goulet
Mme Diane Bilodeau*

*Mme Denise Lapierre
Mme Sylvie Lemelin*

Tous formants quorum sous la présidence de Mme Manon Goulet, mairesse. Est aussi présente, Mme Josette Dufour, directrice générale & secrétaire-trésorière.

- 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR UN MOMENT DE RÉFLEXION**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 2 ET 9 JUIN 2020**
- 4. DOSSIER(S) - ADMINISTRATION**
 - 4.1 *Comptes et adoption;*
- 5. DOSSIER(S) - GÉNÉRAL (AUX)**
 - 5.1 *Les communiqués;*
 - 5.2 *Embauche du directeur des travaux publics;*
 - 5.3 *Question(s) de l'assemblée (huis clos)*
- 6. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS**
 - 6.1 *Réfection du 2^e rang Ouest*
 - 6.2 *Rue du repos – demande de paiement décompte progressif n^o 1*
 - 6.3 *Entente pour l'exploitation des ouvrages de traitement de l'eau potable et des eaux usées – prolongation 1 an*
 - 6.4 *Entente de délégation pour l'application du règlement sur les chiens*
 - 6.5 *Entente relative à la fourniture du service de désincarcération*
 - 6.6 *Avis de motion, règlement modifiant le règlement 254-14 régissant l'encadrement concernant les animaux domestiques*
- 7. DOSSIERS - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**
 - 7.1 *Amélioration du terrain de balle*
- 8. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 9. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT**
 - 9.1 *Demande de dérogation mineure no DPDRL 200054, 238 rue Principale*
 - 9.2 *Demande de rénovation, 303, rue Principale*

9.3 Approbation d'enseigne, 251, rue Principale

10. DOSSIER(S) - VARIA, AUTRE

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR UN MOMENT DE RÉFLEXION

Les membres du conseil se lèvent et ont un moment de réflexion.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

200701

IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET

APPUYÉ PAR DIANE BILODEAU

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que lu et modifié.

Adopté unanimement.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 2 ET 9 JUIN 2020

200702

Pour le procès-verbal du 2 juin :

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE LEMELIN

APPUYÉ PAR DENISE LAPIERRE

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance du 2 juin 2020 tel que présenté et déposés à la table du conseil.

Pour le procès-verbal du 9 juin :

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

APPUYÉ PAR MYRIAM GOULET

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance du 9 juin 2020 tel que présenté et déposé à la table du conseil.

Adopté unanimement.

4. DOSSIER(S) - ADMINISTRATION:

4.1 COMPTES ET ADOPTION

200703

IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE

APPUYÉ PAR SYLVIE LEMELIN

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte les comptes du mois de juin 2020 tels que présentés dans le document fourni aux membres du conseil et autorise le directeur général à en faire le paiement :

<i>Administration générale :</i>	29 357.50	\$
<i>Sécurité publique:</i>	6 844.48	\$
<i>Transport routier:</i>	30 696.11	\$
<i>Hygiène du milieu:</i>	28 192.93	\$
<i>Santé & Bien-être</i>	0	\$
<i>Aménagement et urbanisme</i>	5541.00	\$
<i>Loisirs et culture:</i>	916.64	\$
<i>Frais de financement :</i>		\$
<i>Activités financières :</i>	0	\$
TOTAL :	101 548.66	\$

Adopté unanimement.

5. DOSSIER(S) - GÉNÉRAL (AUX):

5.1 LES COMMUNIQUÉS

5.2 EMBAUCHE DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE le départ à la retraite du contremaître en travaux publics;

ATTENDU QUE les services de la voirie sont des ressources jugées essentielles par la Municipalité et encore plus, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU l'affichage du poste et la mise en place d'un comité de sélection;

ATTENDU la recommandation positive du comité de sélection;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite embaucher M. Bernard Racine pour occuper les fonctions de directeur des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

200704

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

APPUYÉ PAR DIANE BILODEAU

ET RÉSOLU QUE le conseil procède à l'embauche de M. Bernard Racine, à titre de directeur des travaux publics à la municipalité de Saint-Gervais;

QUE son entrée en poste soit effective à partir du 17 août 2020;

QU'un contrat soit préparé en fonction des conditions entendues entre les deux parties.

QUE la directrice générale, Mme Josette Dufour, soit autorisée à signer le contrat de travail de M. Bernard Racine.

Adopté à l'unanimité

5.3 QUESTION(S) DE L'ASSEMBLÉE

Aucune question n'est posée à l'assemblée vu la séance en huis clos.

6. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS:

6.1 RÉFECTION DU 2IÈME RANG OUEST

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gervais requiert des soumissions pour la réalisation des travaux de réfection d'un tronçon de chaussée sur le 2^{ième} rang Ouest comprenant le décohesionnement de la chaussée existante ainsi que la mise en place d'enrobés bitumineux sur 600 mètres;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans la planification annuelle 2020 du Plan triennal d'immobilisations adoptée en décembre dernier;

ATTENDU les plans et devis réalisés par la MRC de Bellechasse;

200705

IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET

APPUYÉ PAR SYLVIE LEMELIN

ET RÉSOLU d'autoriser le lancement de l'appel d'offres pour permettre à la municipalité de faire le choix de l'entreprise (le soumissionnaire qui sera le fournisseur) qui réalisera les travaux;

De mandater le service de génie de la MRC de Bellechasse pour préparer tout autre document nécessaire au bon cheminement de ce projet.

Adoptée unanimement.

6.2 RUE DU REPOS – DEMANDE DE PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF N^o 1

ATTENDU le contrat «Prolongation des services d'égouts et d'aqueduc sur la rue du Repos » octroyé à « Excavation Gérard Pouliot »;

ATTENDU le décompte progressif n^o 1 de 233 105,73 \$ et la recommandation de l'ingénieur;

200706

IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE

APPUYÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement du décompte progressif n^o 1 tel que présenté;

D'obtenir les quittances nécessaires (partielles ou finales) en lien avec les dénonciations de contrat reçues pour permettre ledit paiement.

6.3 ENTENTE POUR L'EXPLOITATION DES OUVRAGES DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE ET DES EAUX USÉES – PROLONGATION 1 AN

ATTENDU le contrat pour l'exploitation des ouvrages de traitement de l'eau potable et des eaux usées octroyé à Hydro Experts (9247-4154 Québec inc.) pour une durée de 36 mois et se terminant le 31 octobre 2020;

ATTENDU le degré d'expertise nécessaire ainsi que la qualité des travaux dispensés par 9247-4154 Québec inc depuis 2017;

ATTENDU l'offre de 9247-4154 Québec inc de renouveler leur contrat pour un an au montant de 41 995.00 \$ plus taxes;

ATTENDU le contexte actuel lié à la pandémie;

ATTENDU le départ à la retraite imminent du responsable des travaux publics (transfert de connaissance);

ATTENDU le règlement 337-18 sur la gestion contractuelle de la Municipalité qui lui permet notamment de donner, de gré-à-gré, tout contrat de services, incluant les services professionnels, jusqu'au seuil des appels d'offres public (101 100 \$);

ATTENDU QUE la municipalité peut donc procéder au renouvellement du contrat avec 9247-4154 Québec inc de gré à gré;

200707

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

APPUYÉ PAR MYRIAM GOULET

ET RÉSOLU d'autoriser le renouvellement de l'entente pour une année supplémentaire au montant de 41 995 \$ plus taxes soit du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2021.

6.4 ENTENTE DE DÉLÉGATION POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LES CHIENS

ATTENDU QUE le 3 mars 2020 est entré en vigueur le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement pour les chiens;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir une procédure pour la gestion des chiens et la déclaration des chiens dangereux dans la municipalité de Saint-Gervais;

ATTENDU QUE les règlements municipaux devront éventuellement être modifiés afin de ne pas être en contradiction avec le règlement provincial;

ATTENDU QU'un comité régional a été formé pour étudier la situation et propose une délégation quant à l'application des dispositions concernant les chiens à un organisme spécialisé dans le domaine;

ATTENDU l'offre proposée par Escouade Canine MRC 2017;

200708

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU

APPUYÉ PAR MYRIAM GOULET

ET RÉSOLU d'adhérer à l'entente régionale de délégation pour l'application du règlement sur les chiens et contribuer annuellement pour une somme de 4 943,25 \$ (taxes en sus) représentant 2,25 \$ par habitant.

6.5 ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU SERVICE DE DÉSINCARCÉRATION

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gervais souhaite se prévaloir des dispositions en lien avec les articles 569 du Code municipal pour conclure une entente relative à la fourniture d'un service de secours spécialisé en désincarcération;

ATTENDU QUE le Service de sécurité et incendie de Saint-Charles effectue environ 50 interventions par année en matière de désincarcération pour l'ensemble des territoires de cinq municipalités desservies dont Saint-Gervais;

ATTENDU le projet d'acquisition d'un combiné à alimentation électrique afin d'améliorer l'offre de services de secours spécialisé;

ATTENDU QUE ce projet d'acquisition est financé par le programme de soutien à la coopération municipale et qu'il y a lieu d'officialiser notre entente;

ATTENDU l'entente proposée entre Saint-Charles, Saint-Michel, Saint-Vallier, La Durantaye et Saint-Gervais d'une durée de cinq ans;

200709

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

APPUYÉ PAR SYLVIE LEMELIN

ET RÉSOLU d'adhérer à l'entente relative à la fourniture du service de désincarcération proposée par la municipalité de Saint-Charles;

D'autoriser Mme Manon Goulet, mairesse et Mme Josette Dufour, directrice générale à signer ladite entente;

D'informer la municipalité de Saint-Charles et les partenaires de l'Entente que dans l'éventualité où il y aurait la mise en place d'un regroupement incendie, la municipalité de Saint-Gervais se réserve le droit de revoir et/ou se retirer dans ladite entente.

6.6 AVIS DE MOTION –MODIFICATION DU RÈGLEMENT 308-14 CONCERNANT LES ANIMAUX DOMESTIQUES

Je soussignée, Myriam Goulet, conseillère, donne avis par la présente qu'à une prochaine séance du conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement 308-14 visant à se conformer au règlement provincial encadrant les chiens adopté le 3 mars 2020 par le gouvernement du Québec.

_____, conseillère

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

7.1 AMÉLIORATIONS DU TERRAIN DE BALLE

ATTENDU QUE la municipalité est propriétaire de différentes installations servant aux loisirs;

ATTENDU l'entente de gestion 2020-2022 entre les Loisirs de St-Gervais et la Municipalité de Saint-Gervais;

ATTENDU la demande d'autorisation déposée par les Loisirs de Saint-Gervais pour l'exécution de travaux sur le terrain de balle visant à assurer et maintenir la sécurité des citoyens et rendre les installations conformes. Le coût des travaux est estimé à 18 200 \$ (>5000 \$). Le financement du projet est attaché;

ATTENDU QUE le projet consiste à prolonger les sections où il y a des filets pour protéger les spectateurs dans les gradins. En bref, chaque année, des filets sont installés toutefois, vu que ceux-ci devront être changés l'an prochain, les Loisirs de Saint-Gervais souhaitent prolonger la clôture dès cette année vu le contexte d'utilisation restreint;

200710

IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE

APPUYÉ PAR MYRIAM GOULET

ET RÉSOLU d'autoriser les Loisirs de Saint-Gervais à exécuter ou faire exécuter les travaux.

8. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les conseillers(ères) discutent de leurs dossiers respectifs à tour de rôle.

9. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT :

9.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO DPDRL 200054, 238 RUE PRINCIPALE

ATTENDU le règlement de zonage no 247-04, articles 21, 32 et 40;

ATTENDU QUE la dérogation demandée a pour but de permettre l'empiètement du perron et des escaliers qui est de 1 m 10 au plus proche de la ligne latérale du lot 3 199 357;

ATTENDU QUE la demande de dérogation contrevient à l'article 21 (pour la zone 17-M), lequel prévoit une marge de recul latérale de 2 m et à l'article 32, lequel ne permet pas d'empiètement dans la marge de recul latérale pour les perrons et escaliers;

ATTENDU QUE la dérogation demandée a pour but de permettre l'empiètement du cabanon se trouvant à 0 m29 au plus proche de la ligne latérale du lot 3 199 357. Cela contrevient à l'article 40, lequel prévoit une marge de recul latérale minimale de 1m50 et à l'article 32, lequel ne permet pas d'empiètement dans la marge de recul latérale pour les garages.

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure DPDRL200054 relativement à l'immeuble du 238, rue Principale à Saint-Gervais;

ATTENDU QUE le conseil autorisera cette demande de dérogation mineure seulement suite à une recommandation de celle-ci par le comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE la recommandation du comité consultatif d'urbanisme est favorable en ce qui a trait à l'empiètement du perron et des escaliers toutefois en désaccord pour

l'empiètement du cabanon vu que le cabanon a été construit récemment sans permis de construction et ne respectant pas les règlements de zonage;

200711

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

APPUYÉ PAR SYLVIE LEMELIN

ET RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure no DPDRL200054 affectant le 238, rue Principale, en permettant l'empiètement du perron et des escaliers qui est de 1 m 10 au plus proche de la ligne latérale du lot 3 199 357 au lieu de 2 m seulement;

De demander au propriétaire de se conformer aux règlements de zonage en ce qui a trait au cabanon.

Adopté unanimement.

9.2 DEMANDE DE RÉNOVATION, 303, RUE PRINCIPALE

ATTENDU la demande de PIIA 2020-01 reçue, 303, Principale qui doit être soumise à une approbation par le conseil municipal puisqu'un règlement sur un plan d'implantation et d'intégration architecturale affecte ce secteur;

ATTENDU la recommandation du comité d'urbanisme de reporter le traitement de la demande à une date ultérieure. Ce point est reporté.

9.3 APPROBATION D'ENSEIGNE, 251, RUE PRINCIPALE

ATTENDU la demande de PIIA 2020-02 reçue, 251, Principale qui doit être soumise à une approbation par le conseil municipal puisqu'un règlement sur un plan d'implantation et d'intégration architecturale affecte ce secteur;

ATTENDU la recommandation du comité d'urbanisme de reporter le traitement de la demande à une date ultérieure. Ce point est reporté.

10. DOSSIER(S) - VARIA, AUTRE:

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Josette Dufour, directrice générale et secrétaire-trésorière de ladite municipalité, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites et projetées par ce conseil de la susdite municipalité.

J'ai signé à Saint-Gervais, ce mardi 7 juillet 2020.

Josette Dufour
Directrice générale & secrétaire-trésorière

11. LA LEVÉE DE LA SÉANCE

200712

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU

APPUYÉ PAR DENISE LAPIERRE

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 21h30.

Adopté unanimement.

Je soussigné, mairesse de Saint-Gervais, donne mon assentiment sur l'ensemble des résolutions telles qu'elles sont rédigées dans le présent procès-verbal;

À l'exception de la (des) résolution(s) suivante(s) (s'il y a lieu):

*Manon Goulet,
Mairesse*

*Josette Dufour,
Directrice générale & secrétaire-trésorière*